

# APPEL À CANDIDATURES

Soutien à la Fondation Kibira  
pour la gestion et la mise en  
œuvre d'actions de conservation

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Résumé exécutif.....	2
2.	Introduction.....	4
3.	Objet et étendue des travaux.....	5
3.1	Champ d'application .....	5
3.2	Domaines d'intervention .....	5
3.3	Collaboration avec la Fondation Kibira et le FENU .....	7
3.4	Bénéficiaires cibles .....	8
3.5	Résultats attendus.....	9
4.	Admissibilité des demandes et critères d'évaluation .....	10
4.1	Conditions d'éligibilité.....	10
4.2	Critères d'exclusion .....	11
4.3	Critères d'évaluation .....	11
4.4	Coûts éligibles.....	12
4.5	Coûts non éligibles.....	13
5.	Paramètres de l'accord .....	14
5.1	Demandeurs .....	14
5.2	Durée du projet .....	14
5.3	Budget.....	14
6.	Exigences et procédure de demande .....	15
6.1	Structure de l'application.....	15
6.2	Date limite de dépôt des candidatures.....	15
6.3	Processus de sélection.....	15
6.4	Calendrier .....	16

# Fonds d'équipement des Nations unies

## DEMANDE DE CANDIDATURE

### Appui pour la gestion de la Fondation Kibira et la mise en œuvre d'actions de conservation

#### 1. Résumé analytique

Le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU) est l'entité de financement catalytique phare des Nations unies pour les 46 pays les moins avancés (PMA) du monde. Grâce à son mandat unique en matière de capital et à l'accent mis sur les PMA, le FENU s'emploie à investir et à catalyser les capitaux pour aider ces pays à atteindre la croissance durable et l'inclusivité envisagées par les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés, 2022-2031.

Le FENU établit des partenariats avec d'autres organisations des Nations Unies, ainsi qu'avec des acteurs des secteurs privé et public, afin d'avoir un plus grand impact sur le développement ; plus précisément, en débloquant des ressources supplémentaires et en renforçant les mécanismes et les systèmes de financement contribuant aux voies de transformation, en se concentrant sur des thèmes de développement tels que l'économie verte, la numérisation, l'urbanisation, les économies inclusives, l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes.

Pour mener à bien les actions nécessaires à la réalisation des objectifs définis dans le Cadre mondial pour la biodiversité, le FENU a mis en place une ligne de service axée sur la nature - l'équipe Nature Asset (NAT). En collaboration avec les agences des Nations Unies, les gouvernements nationaux et internationaux, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres partenaires locaux, NAT travaille à renforcer les capacités institutionnelles, à catalyser les flux de ressources et à améliorer l'accès à l'expertise technique, créant ainsi le contexte d'un investissement durable dans les actifs naturels et d'une distribution à long terme des co-bénéfices.

Depuis 2021, le FENU travaille en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et le gouvernement du Burundi pour s'attaquer aux causes profondes, interconnectées et transnationales, de l'instabilité et de la perte de la biodiversité dans le parc national de la Kibira et la zone tampon qui l'entoure. Un pilier essentiel de la mise en œuvre a été la création de la Fondation Kibira et la structuration de l'accord de cogestion avec l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE). Maintenant que l'accord est en place et qu'un financement supplémentaire est assuré, le FENU recherche des organisations qualifiées pour soutenir la gestion de la Fondation Kibira nouvellement créée et pour diriger la mise en œuvre des activités dans le cadre de la cogestion.

Les candidats peuvent postuler en tant que : **(1) une organisation non gouvernementale (ONG) qualifiée possédant les antécédents et l'expertise nécessaires pour doter la Fondation d'une structure de gestion solide et soutenir la mise en œuvre de ses principales actions de conservation ; (2) des organisations auxiliaires à but non lucratif possédant une expertise spécialisée dans un ou plusieurs domaines d'intervention afin d'entreprendre des activités désignées.** Veuillez indiquer clairement le rôle visé dans votre proposition.

Les organisations éligibles doivent démontrer qu'elles sont prêtes financièrement, qu'elles sont capables de collecter des fonds et qu'elles ont de l'expérience dans les domaines de la conservation, de la culture, du développement communautaire et de la mise en place de moyens de subsistance. Veuillez noter qu'une seule organisation chef de file sera sélectionnée, mais que d'autres organisations peuvent se porter candidates pour mener des activités spécialisées dans un domaine d'intervention particulier, comme indiqué à la section 3.2.

**Champ d'application :** Parc national de la Kibira, Burundi (y compris les provinces de Kayanza, Cibitoke, Bubanza et Muramvya).

**Période :** 2023-2027. Après la phase 1 (2023-2027), le FENU a l'intention de lancer une deuxième phase pour ce projet avec une allocation budgétaire supplémentaire pour la période 2025-2027 et sous réserve d'une évaluation positive des performances et de la qualité des produits soumis.

**Budget :** De 100 000 USD à 1 875 000 USD pour la première phase et de 100 000 USD supplémentaires à 3 125 000 USD pour la deuxième phase, en fonction de l'évaluation positive des performances du bénéficiaire de la subvention et des fonds supplémentaires disponibles.

Les candidats sélectionnés devront financer au moins 25 % (25 %) du coût total du projet en espèces (pour des coûts tels que les ressources techniques, le personnel et les dépenses opérationnelles).

**Candidats éligibles :** Le FENU recherche une ONG ou une organisation à but non lucratif qui dirigera cette mission ainsi que des organisations auxiliaires spécialisées dans des domaines d'intervention particuliers. Les candidats peuvent postuler de manière indépendante ou dans le cadre d'un consortium, à condition que ce dernier ait été créé avant la publication du présent appel à candidatures. Les candidats ayant une expérience avérée de la mise en œuvre d'activités dans les environs du parc national de la Kibira et ayant fait la preuve de leur collaboration avec le gouvernement du Burundi seront privilégiés.

Les institutions sélectionnées signeront un accord de performance du FENU. Toutes les candidatures doivent être soumises via la plateforme d'investissement électronique du FENU <https://apply.uncdf.org/> au plus tard le 28 juillet 2023 à 23h59, heure normale de l'Est. Cependant, veuillez visiter la plateforme Apply du FENU pour vérifier si la date limite n'a pas été repoussée.

Les demandes relatives au présent appel à candidatures peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : [uncdf.rfa@uncdf.org](mailto:uncdf.rfa@uncdf.org) cc. [theo.way@uncdf.org](mailto:theo.way@uncdf.org).

## 2. Introduction

Au Burundi, la forêt tropicale de montagne du parc national de la Kibira s'étend sur cinq provinces et couvre une superficie de 40 000 hectares le long de la frontière entre le Rwanda et la RDC. Le parc est composé de plusieurs strates de végétation difficilement pénétrables et riche en biodiversité animale et végétale : 644 espèces de plantes ont été trouvées dans le parc, ainsi qu'environ 98 espèces de mammifères (primates, servals, civettes africaines, etc.), y compris des populations critiques de chimpanzés menacés d'extinction. La vie ornithologique est également riche et variée, avec 43 familles et plus de 200 espèces identifiées. Située sur la dorsale Congo-Nil, la forêt joue en outre un rôle fondamental dans la régulation du système hydrologique et la protection contre l'érosion des sols.

Cependant, le parc national de la Kibira continue d'être dégradé par une série d'activités anthropiques, notamment la déforestation, le braconnage, les feux de brousse, la récolte non-durable de plantes médicinales et le surpâturage. Dans le même temps, les effets du changement climatique font de plus en plus de ravages dans la région, affectant la sécurité alimentaire et les sources de revenus stables des communautés locales. Malgré ces défis, la forêt présente des opportunités significatives pour réduire la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et assurer la résilience climatique de la région. Pour tirer parti de ces opportunités, la gestion du parc nécessite une gouvernance collaborative, un partage des bénéfices à long terme et un suivi efficace de l'impact, à travers (entre autres activités clés) : la mobilisation des ressources, la création de partenariats, l'engagement politique, le développement des capacités et les actions de conservation (par exemple, les gardes forestiers, la formation à la reforestation, la délimitation participative du parc, etc.)

Dans le passé, l'engagement des communautés locales et des Batwa dans la gestion du parc national de la Kibira a été limité. Dans le but d'assurer la revitalisation économique, environnementale et sociale de la Kibira et des communautés environnantes, la Fondation Kibira adopte une approche de la mise en œuvre fondée sur les besoins et les droits de l'homme. Plutôt que d'employer des mécanismes de gouvernance du haut vers le bas, la Fondation se concentre sur la construction de ponts plus efficaces, culturellement appropriés et durables dans le cadre d'une stratégie globale visant à établir la paix et à améliorer l'accès aux ressources pour les communautés locales et Batwa. Étant donné que 65 % de la population burundaise a moins de 25 ans, cette stratégie vise également à renforcer la capacité des femmes et des jeunes à participer aux processus de paix et de conservation afin de renforcer leur capacité à agir en tant qu'agents de changement.

Le FENU a pour objectif de s'attaquer aux causes profondes, interconnectées et transnationales, de l'instabilité et de la perte de la nature dans le parc national de la Kibira et les provinces environnantes, en renforçant et en soutenant le fonctionnement de la Fondation Kibira. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le FENU a soutenu le processus de mise en place d'un accord formel de cogestion entre la Fondation Kibira et l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) pour la gestion du Parc National de la Kibira. Par le biais d'un accord de cogestion hybride, il est prévu que le gouvernement du Burundi maintienne toutes les fonctions régaliennes tandis que la Fondation accélère la collecte de fonds, la mise en œuvre d'activités de conservation de base et le développement de partenariats public/privé. Pour cette raison, **le FENU cherche à engager : (1) Une organisation non gouvernementale (ONG) qualifiée ou une organisation à but non lucratif possédant l'expertise nécessaire pour doter la Fondation d'une structure de gestion solide et soutenir la mise en œuvre de ses principales actions de conservation ; (2) Des organisations auxiliaires à but non lucratif possédant une expertise spécialisée dans un ou plusieurs domaines d'intervention afin d'entreprendre des activités désignées.**

La structure de cogestion comprend les éléments clés suivants :

- Le gouvernement nomme le directeur du parc sur la base de critères définis conjointement par l'OBPE et la fondation. La fondation recrutera un conseiller technique qui servira d'homologue au directeur du parc. Les écogardes resteront le personnel de l'OBPE (personnel

gouvernemental) tandis que les guides touristiques seront employés par la fondation.

- L'OBPE conservera la responsabilité de la gestion du département de lutte contre le braconnage, tandis que la fondation dirigera les départements du tourisme et des relations avec la communauté. Le suivi écologique sera une responsabilité partagée entre l'OBPE et la fondation.

### **3. Objet et champ d'application du travail**

#### **3.1 Champ d'application**

Le FENU cherche à engager : (1) une organisation non gouvernementale (ONG) qualifiée possédant l'expertise nécessaire pour doter la Fondation d'une structure de gestion solide et soutenir la mise en œuvre de ses principales actions de conservation ; (2) des organisations auxiliaires à but non lucratif possédant une expertise spécialisée dans un ou plusieurs domaines d'intervention afin d'entreprendre des activités désignées.

La subvention aidera l'organisation chef de file sélectionnée à améliorer ses capacités et la qualité de son travail pour fournir les services suivants :

- Établir la capacité de gestion de la Fondation Kibira en soutenant la mise en place de structures politiques, de processus opérationnels et de programmes de conservation. Sous la direction du conseil d'administration de la Fondation Kibira, le bénéficiaire de la subvention soutiendra la gestion financière, le suivi et l'évaluation, ainsi que l'engagement des parties prenantes afin de renforcer les antécédents de performance de la Fondation et son réseau de partenaires ;
- Soutenir le développement des plans stratégiques de la Fondation Kibira, y compris le plan d'utilisation et de restauration des terres, la stratégie de genre, le plan de mobilisation des ressources et d'autres cadres directeurs pertinents. Le bénéficiaire soutiendra l'identification des actions, des ressources et des délais nécessaires pour atteindre les objectifs de conservation et de collecte de fonds ;
- Faciliter une distribution juste et équitable des bénéfices pour les communautés locales, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et les populations autochtones, afin d'améliorer le statut socio-économique et de permettre aux populations locales de devenir des acteurs du changement ;
- Favoriser l'inclusion en encourageant la participation active des membres des communautés locales aux actions de conservation. Le bénéficiaire de la subvention doit faciliter l'échange de connaissances et les possibilités d'apprentissage afin de renforcer les liens communautaires en organisant des ateliers, des sessions de formation ou des échanges entre pairs ;
- Élargir le réseau de la Fondation Kibira composé d'exécutants locaux ou régionaux spécialisés dans un ou plusieurs domaines d'intervention ;
- Travailler en étroite collaboration avec les membres de la Fondation Kibira et de l'équipe Nature Assets du FENU pour comprendre les programmes, les structures et les processus existants. Le bénéficiaire devra collaborer avec les différents membres de la Fondation, du FENU et du gouvernement du Burundi par le biais de consultations régulières et de sessions de partage d'informations.

#### **3.2 Domaines d'intervention**

Outre la sélection d'un bénéficiaire principal chargé de gérer et de mettre en œuvre les principales mesures de conservation dans les quatre domaines d'intervention suivants, le FENU invite les entités enregistrées qui peuvent offrir des solutions spécialisées dans au moins un domaine d'intervention à présenter leur candidature.

Domaines d'intervention	Énoncé du problème et objectifs de la solution
<p data-bbox="177 613 193 636">1</p> <p data-bbox="229 524 515 584"><b>Conservation et restauration des forêts</b></p> <p data-bbox="229 629 507 730"><i>Montant total de la subvention disponible : Jusqu'à 1 800 000 USD</i></p>	<p data-bbox="552 271 1426 517"><b>Exposé du problème :</b> Le parc national de la Kibira est soumis à de fortes pressions dues à une déforestation importante, principalement à cause de l'extraction non-durable d'arbres pour le bois de chauffage, la production de charbon de bois, l'extraction de bambou et la récolte de plantes médicinales. Ces activités, menées par des particuliers à des fins personnelles ou commerciales, ont entraîné la disparition de nombreuses espèces d'arbres dans le parc.</p> <p data-bbox="552 555 676 584"><b>Objectifs :</b></p> <ul data-bbox="600 595 1426 981" style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des mesures pour arrêter la déforestation et assurer la protection de la forêt ;</li> <li>• Restaurer les zones dégradées en mettant en œuvre des initiatives de reboisement afin d'accroître le couvert végétal et la biodiversité ;</li> <li>• Promouvoir des pratiques durables pour l'extraction du bois de chauffage, du charbon de bois et du bambou, en garantissant des méthodes de récolte responsables et réglementées ;</li> <li>• Permettre aux jeunes, aux femmes et aux populations autochtones de participer aux activités de protection et de reboisement.</li> </ul>
<p data-bbox="177 1263 193 1285">2</p> <p data-bbox="229 1122 515 1256"><b>Conservation de la biodiversité et protection des espèces en danger</b></p> <p data-bbox="229 1301 515 1402"><i>Montant total de la subvention disponible : Jusqu'à 1 000 000 USD</i></p>	<p data-bbox="552 994 1426 1167"><b>Exposé du problème :</b> Le parc national de la Kibira abrite de nombreuses espèces endémiques et menacées. On estime qu'il ne reste plus que 500 chimpanzés dans la Kibira. La disparition des chimpanzés, qui jouent un rôle important dans la dispersion et la germination des graines, aura un impact négatif sur de nombreuses espèces végétales et animales.</p> <p data-bbox="552 1205 676 1234"><b>Objectifs :</b></p> <ul data-bbox="600 1245 1426 1563" style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des mesures pour enrayer le déclin des populations de primates menacés dans le parc national de la Kibira ;</li> <li>• Lutter contre la déforestation et la fragmentation de l'habitat en veillant à ce que les programmes de reboisement donnent la priorité aux principaux habitats des primates ;</li> <li>• Travailler avec les communautés locales pour renforcer la sensibilisation et l'application de pratiques d'utilisation durable des ressources dans le respect de la protection des primates.</li> </ul>
<p data-bbox="177 1823 193 1845">3</p> <p data-bbox="229 1682 515 1816"><b>Création de moyens de subsistance durables et développement économique</b></p> <p data-bbox="229 1861 507 1962"><i>Montant total de la subvention disponible : Jusqu'à 1 200 000 USD</i></p>	<p data-bbox="552 1570 1426 1850"><b>Exposé du problème :</b> Associée à un manque d'opportunités économiques, la surpopulation a contribué à une concurrence accrue sur les ressources naturelles et à la dégradation de la forêt qui en résulte. Pour assurer une protection durable, il faudra promouvoir des activités commerciales durables et rentables susceptibles de répondre aux besoins quotidiens et de permettre aux communautés de se réapproprier leurs espaces sacrés tout en obtenant des résultats en matière de développement.</p> <p data-bbox="552 1888 676 1917"><b>Objectifs :</b></p> <ul data-bbox="600 1928 1426 2098" style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accès des communautés locales à des moyens de subsistance durables et diversifiés, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et les Batwa ;</li> <li>• Permettre aux communautés locales d'adopter des pratiques de subsistance durables et des activités génératrices de revenus</li> </ul>

		compatibles avec les objectifs de conservation de la Fondation.
4	<p><b>Engagement communautaire, autonomisation des populations autochtones et préservation de la culture</b></p> <p><i>Montant total de la subvention disponible : Jusqu'à 1 000 000 USD</i></p>	<p><b>Expose du probleme :</b> Si l'on observe un regain d'intérêt pour la forêt de la part de certaines populations, notamment des communautés autour de la forêt de Kibira, il existe peu de structures réelles sur lesquelles s'appuyer. Les acteurs de la diffusion culturelle et de la sensibilisation écologique ne disposent pas des outils nécessaires à une action responsable.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accès à la terre et les droits des communautés Batwa afin de leur permettre d'accéder aux bénéfices de la conservation et de réduire la spéculation foncière ;</li> <li>• Intégrer efficacement les communautés et donner aux Batwa et aux populations locales les moyens de s'autodéterminer et d'assumer la responsabilité de la forêt.</li> <li>• Favoriser la cohésion sociale à long terme, la résilience et le développement des communautés en renforçant les liens sociaux et culturels avec la forêt.</li> </ul>

Les exemples de solutions dans les domaines d'intervention identifiés ne sont pas exhaustifs.

L'équipe chargée des actifs naturels du FENU est ouverte à toute proposition autre que ces exemples, pour autant que les objectifs d'échelle, de viabilité et d'impact soient alignés.

### 3.3 Collaboration avec la Fondation Kibira et le FENU

Le (s) bénéficiaire (s) de la subvention devra (devront) travailler étroitement avec les points focaux du FENU et de la Fondation Kibira et s'engager activement auprès d'eux. Le bénéficiaire devra maintenir des lignes de communication claires et s'engager régulièrement pour discuter de l'avancement du projet, partager des idées et aborder les défis ou les préoccupations. Conformément au cadre programmatique, le bénéficiaire devra fournir un rapport narratif trimestriel et annuel résumant les résultats, les étapes clés et les mises à jour du projet.

Le FENU adopte une approche personnalisée de l'engagement avec les partenaires, en travaillant avec chacun d'entre eux pour identifier les besoins des parties prenantes, et en aidant à concevoir, piloter et mettre à l'échelle des solutions en cours d'implémentation. Voici quelques exemples de la manière dont le FENU pourrait travailler avec les bénéficiaires dans le cadre de ce projet :

- **Fourniture :** Fournir une assistance technique pour aider à concevoir, piloter, déployer et mettre à l'échelle des solutions d'impact. L'assistance technique est fournie par des experts en finance numérique qui ont de l'expérience dans la conception de produits, le développement de modèles d'affaires et les stratégies de mise sur le marché dans certains des marchés les plus difficiles d'Afrique et d'Asie.
- **Partenariats :** Identifier les opportunités de cofinancement et faciliter les partenariats stratégiques avec les parties prenantes pour soutenir les efforts de mobilisation des ressources. Le FENU est particulièrement bien placé pour être un intermédiaire neutre en matière de

partenariats et a l'habitude d'établir des relations solides avec des organisations privées et publiques à travers l'Afrique, l'Asie et le Pacifique. Cela peut également inclure le soutien à une participation plus large des parties prenantes afin d'établir un consensus et de garantir les dividendes escomptés.

- **Politique et plaidoyer** : Efforts de mobilisation visant à soutenir un environnement favorable et à renforcer les capacités en matière de politique et de plaidoyer pour que les produits et services centrés sur l'homme puissent être pilotés et éventuellement étendus.
- **Collecte de données, suivi et évaluation** : Veiller à ce que les indicateurs de résultats soient conçus et mis en œuvre conformément aux cadres mondiaux et régionaux applicables, tels que le cadre mondial pour la biodiversité, les stratégies nationales en matière de biodiversité, etc.

Dans l'appel d'offres, les candidats peuvent identifier et suggérer des domaines dans lesquels l'appui technique du FENU et de son réseau d'expertise est recherché.

Le directeur des actifs naturels du FENU ainsi que l'équipe mondiale/régionale de financement et d'investissement du FENU assureront la supervision générale et l'appui financier technique pour le décaissement des subventions. Un gestionnaire de programme couvrant la RDC et le Burundi, actuellement basé au Burundi et supervisant la mise en œuvre des programmes du PBF, supervisera et soutiendra la mise en œuvre des activités du programme sur le terrain et servira de point de contact direct pour les bénéficiaires.

### 3.4 Bénéficiaires cibles

Le FENU veillera à ce que les candidats sélectionnés appliquent une perspective de genre et des méthodologies sensibles au genre dans leurs interventions. Les candidats seront en outre encouragés à analyser et à proposer des moyens de résoudre les expériences différenciées des femmes et des hommes dans le cadre de leurs interventions. Tout sera mis en œuvre pour que les femmes et les hommes puissent bénéficier de manière égale des solutions proposées par les candidats.

La ventilation des données par sexe et par âge sera obligatoire.

L'inclusion des minorités, des populations marginalisées et des populations autochtones sera une condition essentielle. Les candidats devront mettre en évidence les politiques concrètes (existantes et prévues) visant à promouvoir l'inclusion au sein de leur organisation et dans leurs interventions.

Groupe de bénéficiaires	Raison d'être	Impact sur l'objectif
Barundi (autres groupes ethniques)	Les communautés rurales entourant le parc national participeront aux activités culturelles et à la reforestation et bénéficieront directement de moyens de subsistance.	Le projet ciblera les communautés riveraines du parc qui comptent 20 000 bénéficiaires directs.  On estime à 1 000 le nombre d'emplois permanents et temporaires qui devraient être créés grâce aux activités du projet.
Communauté Twa	Les populations autochtones des forêts seront incluses et intégrées dans toutes les activités liées à la conservation et dans certains modèles de subsistance directement liés à la transformation des	Le projet vise à soutenir 3 000 ménages de Batwa et 9 000 enfants, dont 2 700 filles.

	produits forestiers (produits médicinaux, bambou, etc.).	
Les femmes	Les femmes des deux communautés qui sont exposées à un risque élevé d'insécurité alimentaire seront prioritaires.	Objectif de 50 % des emplois offerts aux femmes (estimé à 500 emplois)
La jeunesse	Les jeunes n'ont pas accès à l'emploi et à d'autres opportunités économiques. Récemment, certains groupes de jeunes se sont transformés en braconniers, menaçant la survie des chimpanzés dans le parc. Les jeunes ont une grande connaissance de la forêt et peuvent être formés et déployés comme agents de liaison avec les communautés.	Objectif de 30 % des emplois offerts aux jeunes (estimé à 300 emplois)

### 3.5 Résultats attendus

Toutes les candidatures de l'organisation chef de file doivent inclure des objectifs pour les indicateurs figurant dans le tableau ci-dessous. Les objectifs doivent être ventilés pour les groupes cibles sélectionnés. Les candidats qui ne sont pas en mesure de rendre compte d'un ou de plusieurs indicateurs ou de fournir des données désagrégées doivent en indiquer la raison dans une note. Les candidats qui postulent pour un domaine d'intervention spécialisé (DI) doivent inclure des objectifs pour les indicateurs pertinents.

Les objectifs seront pris en compte dans l'évaluation des candidatures. Au cours du processus de négociation de l'accord basé sur la performance, les candidats sélectionnés et le FENU développeront un cadre de suivi. Celui-ci peut inclure des indicateurs et des objectifs supplémentaires, adaptés à la portée de la solution proposée, aux activités et aux résultats escomptés. Dans le formulaire de candidature, les candidats devront fixer des objectifs fiables et réalisables pour chacun des indicateurs suivants.

AOI	Indicateurs	Désagrégation	Actuel (le cas échéant)	Cible
1	Nombre d'hectares de forêt protégées et gérées efficacement	Total :		
	Proportion des zones (ha) faisant l'objet d'une restauration effective dans la zone de mise en oeuvre	Total :		
	Nombre d'arbres plantés	Total :		
2	Population de primates dans le site cible après les interventions	Total : Les chimpanzés :		
	Variation nette des cas de braconnage et de trafic illégal d'espèces sauvages signalés	Total : Les femmes : Batwa :		

3	Nombre d'emplois créés par les activités (distinguer les emplois directs et indirects)	Total :		
	Nombre de formations organisées avec des membres locaux de la communauté	Total : Les femmes :		
	Nombre de personnes ayant accès à de nouveaux moyens de subsistance durables	Total : La jeunesse : Les femmes :		
4	Nombre d'hectares de terres acquises et sécurisées pour les communautés batwa	Total :		
	Nombre d'histoires/symboles du patrimoine culturel recueillis auprès des communautés et amplifiés grâce à des outils et supports de communication	Total :		
	Pourcentage de personnes au sein des communautés qui dépendent des produits et services des écosystèmes cibles et qui ont une meilleure perception de la conservation de la nature	Total :		

Veillez noter qu'au cours du processus de négociation de l'accord basé sur les performances, il sera demandé aux candidats d'intégrer le cadre de suivi avec des indicateurs de performance clés supplémentaires.

## 4. Critères d'éligibilité et d'évaluation

### 4.1 Conditions d'éligibilité

Seuls les candidats qui remplissent les conditions d'éligibilité et les critères minimaux pour la soumission seront considérés :

- Etre une entité enregistrée.
- Etre une organisation à but non lucratif.
- Les candidats peuvent présenter leur candidature de manière indépendante ou dans le cadre d'un consortium, à condition que le partenariat du consortium ait été établi avant la publication du présent appel à candidatures.
- Le demandeur principal doit être une entité enregistrée ayant au moins cinq ans d'activité et doit disposer de comptes et d'états financiers statutaires pour au moins quatre années d'activités.
- Les candidats qui postulent dans un domaine d'intervention spécialisé doivent être une entité enregistrée ayant au moins trois ans d'activité et disposer de comptes et d'états financiers statutaires pour au moins deux années d'activité.
- **Pays d'intervention:** Les organisations éligibles doivent être dûment enregistrées, avoir leur siège ou exercer des activités importantes au Burundi.

Les candidats ne peuvent déposer qu'**une seule** demande au titre du présent appel d'offres, qu'ils soient indépendants ou qu'ils fassent partie d'un consortium.

#### 4.2 Critères d'exclusion

Seuls les candidats qui remplissent les conditions d'éligibilité et les critères minimaux pour la soumission seront notés :

- Les candidats ne doivent pas avoir fait l'objet d'une faillite, d'une liquidation, d'un règlement judiciaire, d'une sauvegarde, d'une cessation d'activité ou de toute autre situation analogue résultant d'une procédure de même nature.
- Aucun demandeur - y compris les employés individuels et les membres de son conseil d'administration - ne doit figurer sur les listes de sanctions financières des Nations unies, en particulier dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales.<sup>1</sup>
- Les candidats ne doivent pas être impliqués dans l'une des activités suivantes :
  - Fabrication, vente ou distribution d'armes controversées ou de leurs composants, y compris les bombes à fragmentation, les mines antipersonnel, les armes biologiques ou chimiques ou les armes nucléaires.
  - Fabrication, vente ou distribution d'armements et/ou d'armes ou de leurs composants, y compris les fournitures et équipements militaires
  - Répliques d'armes commercialisées auprès des enfants
  - Fabrication, vente ou distribution de tabac ou de produits du tabac
  - Participation à la fabrication, à la vente et à la distribution de matériel pornographique
  - Fabrication, vente ou distribution de substances faisant l'objet d'interdictions ou d'éliminations progressives au niveau international, et d'espèces sauvages ou de produits réglementés dans le cadre de la CITES
  - Jeux de hasard, y compris les casinos, les paris, etc. (à l'exclusion des loteries à but caritatif)
  - Violation des droits de l'homme ou complicité de violation des droits de l'homme
  - Utilisation ou tolérance du travail forcé ou obligatoire
  - Utilisation ou tolérance du travail des enfants

Le FENU conduira une diligence raisonnable à l'égard des candidats sélectionnés. Les candidats doivent disposer des documents nécessaires pour confirmer qu'ils remplissent les critères d'éligibilité, y compris les états financiers.

#### 4.3 Critères d'évaluation

Le comité d'évaluation notera les candidatures en fonction des critères d'évaluation ci-dessous.

	Critères	Score maximum
1	<b>Capacité à fournir un soutien opérationnel et de gestion</b> Indiquer si la structure et l'expérience de l'équipe proposée par le demandeur sont adaptées à l'objectif de l'appel d'offres (compétences en matière de gestion, savoir-faire technique, empreinte sur le terrain, capacités de suivi et de gestion des risques).	30

<sup>1</sup> Voir <https://www.un.org/securitycouncil/sanctions/information>

<b>2</b>	<b>Expérience avérée dans la mise en œuvre d'actions de conservation dans la région</b> Score si le profil du demandeur, ses antécédents, sa réputation et son expérience démontrent une mise en œuvre réussie d'actions de conservation dans le cadre de projets similaires et dans la région, et si le demandeur a mis en œuvre avec succès d'autres projets avec le FENU.	<b>30</b>
<b>3</b>	<b>Méthodologie</b> Noter la méthodologie et l'approche proposées par le candidat : si elles sont adaptées à l'objectif de l'appel à propositions, si le plan de travail est réaliste, si la stratégie du projet couvre la gestion des risques, le contrôle de la qualité, l'établissement de rapports et d'autres bonnes pratiques en matière de gestion de projet.	<b>15</b>
<b>5</b>	<b>Perspective d'inclusion</b> Attribuez un score si le candidat a prévu de mettre l'accent sur les groupes marginalisés (c'est-à-dire les femmes, les jeunes et les Batwa) dans l'intervention proposée, afin que les groupes marginalisés tant externes (utilisateurs) qu'internes (personnel) en bénéficient de manière égale.	<b>15</b>
<b>6</b>	<b>Durabilité et plan d'entreprise</b> Attribuez une note si la proposition du candidat présente des perspectives financières et un plan d'entreprise durables.	<b>10</b>
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

#### 4.4 Coûts éligibles

Les critères d'éligibilité des dépenses déterminent si un coût est éligible à un financement selon les règles et procédures du FENU.

Les critères généraux d'éligibilité des coûts dans le cadre du financement du FENU sont les suivants :

- Les coûts éligibles doivent être encourus par le candidat au cours du projet (après la signature de la convention de performance et jusqu'à la fin de la période de subvention).
- Les coûts éligibles doivent être indiqués dans le budget global estimé de l'action joint à la convention basée sur les performances.
- Les coûts doivent être identifiables et vérifiables, en particulier être enregistrés dans les registres comptables du demandeur et déterminés conformément aux normes comptables applicables dans le pays où le demandeur principal est établi.
- Les coûts doivent être conformes aux exigences de la législation fiscale et sociale applicable.
- Les coûts doivent être raisonnables, justifiés et conformes au principe de bonne gestion financière, notamment en ce qui concerne l'économie et l'efficacité.
- Les coûts de conseil - études, assistance technique et autres services de conseil dans le cadre du programme effectués par des consultants internationaux et nationaux - sont éligibles comme suit :
  - Les services professionnels et de conseil sont des services rendus par des personnes ayant une compétence particulière et qui ne sont pas des cadres ou des employés de l'organisation qui demande la subvention. Les services de conseil doivent être justifiés, en fournissant des informations sur leur expertise, leur principale affiliation organisationnelle, leurs honoraires journaliers normaux et le nombre de jours de service prévus.
  - Les frais de voyage des consultants, y compris les frais de séjour, doivent être comptabilisés comme des frais de voyage. Le demandeur peut être tenu de justifier le montant de l'indemnité journalière.

- Les frais d'atelier sont éligibles, pour le lieu de l'atelier, la nourriture et les boissons, et le matériel de publication.
- Les dépenses de formation (éducation financière, éducation numérique, compétences non techniques) pour les bénéficiaires finaux du projet sont éligibles. Le cas échéant, cela comprendra toutes les dépenses connexes, telles que le coût de la salle, les frais de déplacement des participants, etc. La formation des employés de l'institution qui demande la subvention est également éligible à condition qu'il ait été démontré qu'elle est directement liée aux résultats du projet.
- Les coûts d'investissement directement attribuables au projet, liés à la recherche et à l'innovation, sont admissibles.

#### **4.5 Coûts non éligibles**

Les coûts suivants sont inéligibles et ne sont pas acceptés :

- Rémunération du capital et des dividendes versés par un bénéficiaire ;
- Dette et charges de la dette ;
- Provisions pour pertes ou dettes ;
- Intérêts dus ;
- Les coûts déclarés par le demandeur dans le cadre d'une autre action bénéficiant d'une subvention financée par un autre donateur ;
- Les coûts indirects, également appelés frais généraux.

## 5. Paramètres de l'accord

Les candidats potentiels doivent prouver que leurs solutions sont conformes aux paramètres suivants.

### 5.1 Candidats

Les candidats éligibles peuvent se présenter seuls ou en tant que chef de file d'un consortium, pour autant qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité énoncées à la section 4.1. Dans le cas d'un consortium d'entités candidates à l'appel d'offres, le candidat principal doit respecter les conditions d'éligibilité. Le demandeur principal sera responsable de

- Soumettre le formulaire de candidature au nom du consortium ;
- S'assurer que chaque associé est pleinement conscient de la composition du partenariat et du contenu du formulaire de demande ;
- Signature de l'accord basé sur la performance avec le FENU ;
- Remplir toutes les obligations énoncées dans l'accord basé sur la performance ;
- Assurer la répartition et l'utilisation des fonds entre les partenaires du consortium conformément à l'accord basé sur la performance ;
- Assurer la répartition et l'exécution des tâches entre les partenaires du consortium conformément à l'accord basé sur les performances.

### 5.2 Durée du projet

Le projet devrait avoir une durée de 60 mois. Les activités menées dans le cadre de cet accord de financement devraient prendre fin au plus tard le 31 décembre 2027. Le FENU a l'intention de lancer une deuxième phase pour ce projet avec une nouvelle allocation budgétaire pour la période 2025-2027 et sous réserve d'une évaluation positive des performances et de la qualité des livrables soumis.

### 5.3 Budget

Le FENU accordera une subvention aux candidats sélectionnés conformément aux critères d'évaluation énoncés à la section 4.3.

Les contributions du FENU peuvent aller de 100 000 USD à 1 875 000 USD pour la première phase et de 100 000 USD supplémentaires à 3 125 000 USD pour la deuxième phase.

Les candidatures devront décrire comment les candidats déploieront la subvention et si des services d'assistance technique ou de mentorat sont recherchés. Des services d'assistance technique supplémentaires seront fournis par le FENU sur une ligne budgétaire distincte.

## 6. Exigences et procédure de candidature

### 6.1 Structure de l'application

Le candidat doit soumettre un formulaire de candidature complet en ligne.

Veillez à préparer les documents suivants :

- Certificat de constitution
- Derniers états financiers vérifiés
- Derniers comptes de gestion
- Formulaire de soumission technique (en utilisant le modèle du FENU)
- Budget et plan de travail (en utilisant le modèle du FENU)
- Formulaire de CV (en utilisant le modèle du FENU)

Toutes les soumissions doivent être rédigées en **anglais ou en français**.

Seules les candidatures respectant les formats de soumission et comprenant toute la documentation nécessaire seront prises en considération.

Les candidats sont priés d'examiner attentivement le document du programme fourni au lien suivant [\[lien\]](#) lors de la formulation de la candidature. Il est essentiel de s'assurer d'une compréhension complète de son contenu afin de préparer la soumission en conséquence.

### 6.2 Date limite de dépôt des candidatures

Toutes les candidatures doivent être soumises avant 23:59 EDT TIME du 28/07/2023 à ce lien sur Apply : [\[lien\]](#)

### 6.3 Processus de sélection

- **Étape 1** : Vérification de l'admissibilité - l'admissibilité sera évaluée en fonction des critères d'admissibilité énoncés à la section 4.1.
- **Étape 2** : Évaluation des candidatures éligibles sur la base des critères d'évaluation définis au point 4.3.
- **Étape 3** : Contrôle préalable - le contrôle préalable des demandes et des candidats sera effectué sur les demandes qui obtiennent le score minimum de qualification (70/100).
- **Étape 4** : Notification des candidatures - tous les candidats seront informés de l'état d'avancement de leur candidature.
- **Étape 5** : Négociation préalable à l'octroi de la subvention et accord basé sur les performances - les candidats sélectionnés finalisent le champ d'application de la subvention ainsi que les budgets, les indicateurs et les objectifs, le plan de travail et les versements de la subvention qui seront libérés à la réalisation de chaque étape.
- **Étape 6** : Approbation des demandes sélectionnées par le comité d'investissement Le comité d'investissement examinera, discutera et approuvera les demandes sélectionnées. Toute exigence supplémentaire en matière de diligence raisonnable, d'analyse des risques ou de recommandations d'étape du comité d'investissement sera suivie lors d'étapes ultérieures.
- **Étape 7** : Notification des candidatures - tous les candidats seront informés du statut de leur

candidature après l'approbation finale du Conseil d'administration / Comité d'investissement du FENU.

#### 6.4 Chronologie

5 juin 2023	La fenêtre de l'application s'ouvre
14 juillet 2023	Délai pour les questions écrites
28 juillet 2023	Date limite de soumission

**Assistance en temps réel du FENU** : Pour les demandes et les questions, envoyez un courriel à [theo.way@uncdf.org](mailto:theo.way@uncdf.org) cc. [uncdf.rfa@uncdf.org](mailto:uncdf.rfa@uncdf.org)

Les produits livrables et toute correspondance entre l'organisation candidate et le FENU doivent être rédigés en **anglais ou en français**.